

## FICHE DE SECURITE

◆ INTITULE DE LA MANIFESTATION : .....

◆ DATE .....

**BUT LUCRATIF – BUT NON LUCRATIF** (rayer la mention inutile)

**NOMBRE DE SPECTATEURS ATTENDUS \*** : .....

\* la présence du public suppose la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours conforme à l'arrêté ministériel de 7 novembre 2006

**NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS \*\*** : .....

\*\* le dispositif de secours doit être conforme aux RTS fixées par la fédération sportive délégataire

### SECURITE DE LA MANIFESTATION :

◆ demande de priorité de passage\* OUI - NON

◆ demande de l'usage privatif des voies\* OUI - NON

\* rayer la mention inutile

**SIGNALEURS (pour les manifestations non motorisées  
ou COMMISSAIRES DE COURSE (pour les manifestations motorisées)**

Nombre de signaleurs ou de commissaires de course postés sur le parcours : .....

***Le plan fourni lors du dépôt du dossier doit impérativement comporter les emplacements des signaleurs ou commissaires de course, matérialisés par un point ou un cercle numéroté et indiquer le sens de la course (flèches).***

### **PRESENCE DES FORCES DE L'ORDRE**

Préciser s'il y a établissement d'une convention ou s'il s'agit d'une simple présence dans le cadre normal du service

Police.....

Gendarmerie.....

*(Pour obtenir l'intervention des forces de l'ordre dans le cadre d'une convention, il convient de prendre l'attache du Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ou du directeur départemental de la sécurité publique du Tarn)*

### **PROTECTION INCENDIE**

*(L'organisateur qui souhaite la présence des pompiers pendant la durée de sa manifestation sportive doit en faire la demande directement au SDIS - 15 rue Jautzou - 81015 ALBI CEDEX 09)*

Nombre d'extincteurs : .....

Poids et nature : .....

**MOYENS DE LIAISON**

.....  
.....  
.....

**MOYENS DE SECOURS**

Le dimensionnement des dispositifs prévisionnels de secours (DPS) est basé sur une grille d'évaluation des risques qui permet d'établir un « ratio d'intervenants secouristes » (RIS). L'outil de calcul disponible sur Internet via le lien suivant <http://www.secourisme.net/spip.php?article481#nb2> permet de calculer le dispositif nécessaire.

Le calcul est basé sur le référentiel national « dispositifs prévisionnels de secours » du ministère de l'Intérieur (arrêté ministériel du 07/11/2006). *Il permet de déterminer le nombre de secouristes nécessaires pour assurer un DPS à destination du public.* Il ne doit pas être utilisé pour un usage autre que celui-ci.

En particulier, *la grille d'évaluation des risques ne doit pas être utilisée pour évaluer le dimensionnement d'un DPS destiné aux participants à une manifestation sportive.* En effet l'organisateur doit alors également se conformer aux dispositifs prévus par les règles techniques et de sécurité fixées par la fédération sportive délégataire.

Au final, les moyens de secours retenus par l'organisateur pour le public et les participants peuvent être communs ou non.

**1 – SUR PLACE :**

◆ **Médecins :**

Noms et adresses : - .....  
- .....  
- .....

➔ joindre une copie de l'accord conclu avec le(s) médecin(s)

◆ **Postes de secours fixe (lieu matérialisé avec brancard, couvertures et trousse de premiers secours)**

Nombre.....

Lieu(x).....

*Si présence d'un ou plusieurs postes de secours fixe(s), les indiquer impérativement sur le plan fourni lors du dépôt du dossier.*

◆ **Poste de secours mobile :**

Type de véhicules (ambulance, VPS, etc) :.....

Nombre :.....

Nombre de secouristes : .....

Nom et adresse l'association agréée de protection civile ou de l'entreprise assurant la prestation :

.....  
.....

➔ joindre une copie de la convention signée avec l'association agréée de protection civile ou l'entreprise (comportant obligatoirement la date, le cachet et la signature du prestataire)

**2 – A PROXIMITE :**

Centre de secours (Pompiers) : .....

Hôpital, clinique ou autre : .....

**◆ DEMANDE DE DEROGATION POUR LA SONORISATION :**

*(La dérogation relève de la compétence du Maire)*

◆ de la voiture – pilote\* OUI - NON

◆ du podium de départ\* OUI - NON

◆ du podium d'arrivée\* OUI - NON

*\* rayer la mention inutile*

**◆ MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DU PUBLIC :**

**Dispositif de protection du public :**

.....  
.....  
.....

**Neutralisation des voies et horaires :**

.....  
.....  
.....

**Déviations des voies et horaires :**

.....  
.....  
.....

➔ joindre une copie des arrêtés pris par le gestionnaire de la voirie (commune, conseil départemental, etc) réglementant la circulation si déjà délivrés à l'organisateur de la manifestation.





PREFET DU TARN

**INTITULE DE LA MANIFESTATION : .....**

**LISTE DES POINTS DE PASSAGES DELICATS**

<b>LOCALISATION</b>	<b>DISPOSITIF RETENU (signalisation, barrages, forces de l'ordre, signaleurs, etc ...)</b>





PREFET DU TARN

**INTITULE DE LA MANIFESTATION :** .....

**DATE ....** .....

**LISTE NOMINATIVE DES COMMISSAIRES DE COURSE ou DE PISTE  
(pour les épreuves motorisées)**

<b>Nom / Prénom</b>	<b>N° de licence</b>

Je soussigné,....., organisateur de l'épreuve, atteste sur l'honneur que **les commissaires de course ou de piste désignés ci-dessus sont titulaires d'une licence en cours de validité.**

*Fait à.....le.....*

*Signature de l'organisateur :*